

Violences sexuelles, le golf touché à son tour



Depuis mardi 23 mars dernier, le golf est lui aussi touché par une affaire de violences sexuelles d'un entraîneur envers une de ses élèves.

Dominique Larretche, célèbre entraîneur de 72 ans et ex-consultant sur Golf+, a été mis en examen mardi 23 mars pour violences sexuelles par un magistrat au tribunal de Nanterre.

Il est poursuivi pour des faits de « *viol par personne ayant autorité et agression sexuelle sur mineur de plus de 15 ans par personne ayant autorité.* » La jeune femme qui a porté plainte avait entre 15 et 16 ans au moment des faits. Dominique Larretche a été placé sous contrôle judiciaire.

Selon le journal **L'Équipe**, les faits décrits par la plaignante remontent à 1999, lorsque celle-ci avait 15 ans, et se seraient déroulés pendant les cours, puis au domicile du coach. La jeune fille aurait ensuite « développé de graves problèmes psychologiques, devenant boulimique, avant de tenter de mettre fin à ses jours ».

La plaignante a débuté le golf enfant, à ses 6 ans, dans les Yvelines, en banlieue ouest parisienne, raconte le quotidien sportif. Son professeur, Dominique Larretche, donnait aussi des cours à ses parents. Puis la famille a déménagé, et l'enfant a changé d'entraîneur. Ils se sont retrouvés à son adolescence, écrit l'Équipe. Elle était très douée, lui considéré comme l'un des meilleurs coachs : à ses 14 ans, il lui aurait été conseillé de reprendre des leçons avec M. Larretche. Sollicité par l'AFP, l'avocat de la plaignante Me Yves Crespin n'a pas répondu.

Communiqué de Me Margulis, avocat de Dominique Larretche

Dominique Larretche prend acte de sa mise en examen qu'il mettra à profit pour établir son innocence.

Il assume et reconnaît avoir eu en juillet 1999 une relation inappropriée avec E.A. alors âgée de 16 ans.

Il précise qu'E.A. avait clairement manifesté son désir d'avoir cette relation et qu'à défaut rien ne se serait passé (malheureusement aujourd'hui, il ne dispose plus des éléments matériels, notamment téléphoniques, montrant qu'il n'était pas l'initiateur de cette relation).

Il insiste sur le fait qu'il n'y a eu de sa part aucune violence ou contrainte, physique ou psychologique. E.A. admet d'ailleurs être venue et revenue de son plein gré à son domicile.

SI 22 ans plus tard cette relation est vécue comme un traumatisme par E.A., il le regrette d'autant plus qu'il avait pour elle une inclination sincère malgré leur différence d'âge.

Après que leur relation a pris fin, E.A. est restée en contact avec Dominique Larretche et a continué à le solliciter sur le plan sportif sans la moindre réticence.

Dominique Larretche conteste donc être coupable des fautes qui lui sont reprochées.

Enfin, la différence entre ce qui s'est passé et ce qui lui est reproché est telle qu'il attend d'avoir eu accès à l'intégralité du dossier pénal et de connaître les circonstances exactes dans lesquelles cette plainte dévastatrice a été déposée pour s'exprimer à nouveau et prendre, sans hésiter, toutes les mesures qui s'avéreront nécessaires au rétablissement de la vérité.

La **Fédération française de Golf** a régit à cette mise en examen d'un de ses principaux entraîneurs fédéraux. A lire **ici**.